



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 3 (Belgique)

Date d'émission: 2015/12/21

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Flordimex 480**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Régulateur de croissance pour les plantes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.
Rivium Quadrant 75-7
2909 LC Capelle aan den IJssel
Téléphone: 0031 10-3037733
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	Met.Corr.1 SkinCorr.1B	H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	AquaticChronic2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P260 - Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).



SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange d'une matière active et d'additifs

3.2. Mélanges

Composants:

Ethephon

No.-CAS: 16672-87-0
No.-EINECS / No. ELINCS: 240-718-3
No REACH:
Concentration: 39,7 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.
SkinCorr.1C H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AcuteTox.4 H332 - Nocif par inhalation.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-Butoxyethanol

No.-CAS: 111-76-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 203-905-0
No REACH: 01-2119475108-36
Concentration: 0,0% - 5,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux** : Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Tout vêtement souillé par le produit doit être impérativement enlevé
- Contact avec les yeux** : Protéger l'oeil intact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.



- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritant pour la peau., lacrymation excessive, Erythème, Troubles gastriques/intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, NO_x, P₂O₅, CO_x), Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. (chapitre 8) Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter la formation d'aérosols. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.



Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C
: < 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Ethephon	16672-87-0		pas de classification existant
2-Butoxyethanol	111-76-2	98 mg/m3	Limite d'exposition à long terme

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 3 (Belgique)

Date d'émission: 2015/12/21

Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide
Forme : Concentré soluble
Couleur : laiteux
Odeur : presque inodore

Point/intervalle de fusion : > -10 °C

Point/intervalle d'ébullition : env.100 °C

Point d'éclair : > 100 °C
n'a pas de point d'éclair

Température d'inflammation : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : 2,3E+03 Pa
à 20 °C

Densité : 1,2085 g/cm³
à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement miscible

pH : 1,8
à 10 g/l (20 °C)



Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log POW = -0,63
à 20 °C

(pH 2)

log POW = -1,89
à 20 °C

(pH 7)

log POW = -1,81
à 20 °C

(pH 8)

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 4,5 mPa.s
à 20 °C

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

Propriétés explosives : Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Décomposition thermique : > 180 °C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réaction exothermique avec les bases fortes.



10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis, Des métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat femelle
Dose: 2.275 mg/kg
Substance d'essai: (Ethephon)

DL50 rat mâle
Dose: 2.525 mg/kg
Substance d'essai: (Ethephon)

DL50 rat
Dose: 470 mg/kg
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: 983 mg/kg
Substance d'essai: (Ethephon)

DL50 rat
Dose: 220 mg/kg
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: 3,26 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: 2,2 mg/l
Substance d'essai: (solvant)

Irritation de la peau : Résultat: Irritation de la peau



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 3 (Belgique)

Date d'émission: 2015/12/21

Substance d'essai: (solvant)

lapin

Résultat: Provoque des brûlures de la peau.

Substance d'essai: (Ethephon)

Irritation des yeux

: Résultat: Irritation des yeux
Substance d'essai: (solvant)

Classification: Corrosif

Résultat: Provoque des brûlures des yeux.

Substance d'essai: (Ethephon)

Sensibilisation

: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Substance d'essai: (Ethephon)

Mutagénicité

: pas d'effet mutagène

Toxicité pour la reproduction

: N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 *Cyprinus carpio* (Carpe)
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 123,6 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (Ethephon)

NOEC *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)
Dose: 43 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)
Dose: 1.490 mg/l

Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité pour les daphnies : CE50 Daphnia magna
Dose: 160 mg/l
Période d'essai: 48 h
Substance d'essai: (Ethephon)

NOEC Daphnia magna
Dose: 67 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Daphnia magna
Dose: 1.815 mg/l
Période d'essai: 24 h
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité pour les algues : CL50 Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Dose: 20,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (Ethephon)

CE50b Lemna gibba (Lentille d'eau)
Dose: > 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 Scenedesmus subspicatus
Dose: > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (solvant)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Partiellement biodégradable
Substance d'essai: (Ethephon)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Koc=2540 L/kg (Ethephon)



12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3265 Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.(Ethephon)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 8

IMDG :
Classe : 8

IATA-DGR :
Classe : 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2015/12/21

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 3 (Belgique)

Date d'émission: 2015/12/21

Cette fiche de sécurité (FDS) a été conçue en transférant la FDS de notre fournisseur dans notre module SAP-EHS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. A. van den Ende Rivium Quadrant 75-7 2909 LC Capelle aan den IJssel Pays-Bas
Téléphone	:	+43/732/6918-3187	0031 10-3037733
Téléfax	:	+43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	:	Katharina.Krueger@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.